



DGA Ressources humaines et Affaires juridiques
Direction des Ressources Humaines

Vacance d'un poste
de Chargé de mission NPNRU Châteauroux Métropole

Châteauroux Métropole vous informe de la vacance, en interne et en externe, d'un poste à temps plein de Chargé de mission pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Châteauroux Métropole.

POSITION DANS L'ORGANISATION :

- Rattachement hiérarchique :
 - la Directrice générale des services,
 - la Directrice de l'Habitat, du Renouvellement urbain et de la prospective,
 - la Chef de projet NPNRU.

- Relations fonctionnelles :
 - élus,
 - services de la Ville et de Châteauroux Métropole,
 - acteurs du NPNRU (Etat, bailleurs, habitants, associations...).

PROFIL : Poste ouvert aux agents de la catégorie A de la filière administrative ou de la filière technique.

CONTEXTE :

Dans le cadre du NPNRU de l'Agglomération castelroussine (Projet d'Intérêt National (PRIN) Saint-Jean / Saint-Jacques et Projet d'Intérêt Régional (PRIR) Beaulieu), Châteauroux Métropole recrute un Chargé de mission qui intégrera l'équipe dédiée à la définition, la mise en œuvre et le suivi du projet.

L'équipe est constituée : d'un chef de projet (1 ETP), d'un chargé de mission NPNRU (1 ETP), d'un chargé de mission de clauses sociales et emploi (0,7 ETP) et d'un chargé de mission relogement (0,5 ETP externalisé).

Le service Renouvellement Urbain travaille en étroite collaboration avec les autres Directions, et particulièrement avec la Direction Politique de la Ville et Vie des quartiers, notamment sur les questions de mixité et de cohésion sociales.

MISSIONS :

L'agent recruté travaillera au sein de l'équipe NPRU. Collaborateur direct du chef de projet, il aura pour fonctions principales la mise en place et le suivi du projet, incluant les composantes suivantes.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain : la mission intègre l'ensemble des études de programmation devant permettre la concrétisation d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Une fois cette convention conclue, la mission implique la mise en œuvre et le suivi physico-financier du NPRU.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : le projet doit également se traduire par la production d'une convention de GUP, liée à la convention d'utilisation de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) signée par les bailleurs sociaux :

- Piloter, accompagner, coordonner une stratégie de Gestion Urbaine de Proximité,
- Réactiver la mobilisation des partenaires locaux et associer les habitants,
- Développer l'approche GUP dans les projets de renouvellement urbain,
- Identifier les axes prioritaires site par site (en lien avec les actions identifiées par les organismes HLM dans la convention abattement TFPB),
- Rédiger une Convention de Gestion Urbaine de Proximité,
- Suivre et évaluer les actions de la convention,
- Animer les instances de pilotage et de coordination.

La sécurité et la tranquillité publique à travers le CISPD :

- Mettre en place le Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),
- Mobiliser et fédérer les partenaires / concertation / accompagnement / suivi,
- Mettre en place et animer des groupes de travail pour poser un diagnostic et déterminer les axes de travail à privilégier (jeunesse, médiation, formation et insertion, prévention, vie des quartiers, justice...),
- Identifier les ressources financières et techniques à mobiliser,
- Animer un comité de suivi de l'avancement des actions menées,
- Préparer la réunion plénière annuelle.

La concertation avec les habitants, les associations et acteurs économiques des quartiers :

- Etre le relais de la collectivité auprès des habitants, des associations et acteurs économiques des quartiers, le garant de la communication de l'information auprès d'eux,
- Tenir des permanences et organiser des temps d'échanges et de travail au sein de la maison du projet,
- Etablir et mettre en œuvre les modalités de leur association à la définition des projets de renouvellement urbain,
- Travailler en lien étroit avec l'équipe Contrat de Ville sur les conseils citoyens.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES :

De formation supérieure (bac + 3 minimum) dans le domaine considéré.

Savoirs :

- Connaissance des dispositifs Politique de la Ville et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),
- Connaissance des enjeux et des dispositifs partenariaux dans les domaines du renouvellement urbain, de la sécurité et la prévention, le logement, la gestion urbaine de proximité (GUP),
- Connaissance de l'environnement territorial, de la collectivité, de son organisation, des services, des acteurs institutionnels et des partenaires techniques,
- Connaissance de l'environnement institutionnel et social et en particulier des dispositifs de concertation et de participation des habitants.

Savoir-faire :

- Maîtrise de la méthodologie de projets et notamment l'animation de groupes et la mise en œuvre de diagnostics partagés,
- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de bureautique courants.
- Aisance relationnelle et rédactionnelle.

Savoir-être :

- Esprit d'initiative,
- Sens du service public et respect de la déontologie,
- Capacités de communication, de médiation et de négociation,
- Capacités à animer et à coordonner des groupes de travail tant avec les acteurs locaux qu'avec les habitants,
- Aptitudes pour le travail en équipe et sens des relations humaines.

CONDITIONS ET SPECIFICITES DU POSTE :

Temps de travail hebdomadaire : 38h20,

Horaires de travail : du lundi au vendredi de 8h30 – 12h10 / 13h30 – 17h30,

Spécificités du poste : réunions le soir.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à Madame Nadège Baptista, Directrice générale des services (tél : 02.54.08.33.00).

Les candidatures doivent parvenir à l'Hôtel de Ville, Direction des Ressources humaines, CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex ou à ressources-humaines@chateauroux-metropole.fr **avant le 7 avril 2017.**